

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération affichée

Le

N° d'ordre : 47/2023

Effectif du Conseil : 33

Présents : 25

Absents et Excusé(es) : 08

Domaine d'intervention : 5.3/ désignation de représentants

L'an deux mil vingt-trois et le mardi onze du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatre juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, 05 juillet 2023.

- **PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Adjoint ; Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Adjoint - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Adjoint ; M. CARRIERE Pierre 8^{ème} adjoint ; - Mme LACROIX Jénia, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. GEOFFROY Luidji - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. REJON Philippe - Mme OUSSELIN Johanna, **Conseillers Municipaux**.
- **ABSENTS** : Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LYSIQMAQUE Maguy ; - Mme RENE-GABRIEL - M. PERAIN Franck ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia **Conseiller Municipaux**.

Les 25 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme OTTO Julie**, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Conseil Municipal du Mardi 11 juillet 2023



Délibération N° 47/2023 proposant la candidature de Monsieur le Maire pour la qualité de membre du Conseil d'Administration de l'AMG, à la suite de Madame PETRO Sonia du Conseil Municipal
Ref : 5.3/Désignation de représentants

DÉLIBÉRATION PROPOSANT LA CANDIDATURE DE MONSIEUR LE MAIRE POUR LA QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMG A LA SUITE DE LA DÉMISSION DE MADAME PÉTRO SONIA DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que Madame Sonia PETRO, Maire-Ajoute, démissionnaire du conseil municipal de la ville de Basse-Terre, était membre élue du Conseil d'Administration de l'Association des Maires de Guadeloupe (AMG).

En conséquence Madame PETRO a également perdu sa qualité de membre du Conseil d'Administration de l'AMG.

Il convient de proposer à l'AMG une nouvelle candidature de la ville de Basse-Terre, adhérente de l'association des maires, afin de compléter la composition du Conseil d'Administration de l'AMG.

Aussi, Monsieur le Maire propose que le maire en exercice soit directement le candidat proposé.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de monsieur le Prefet en date du 10 février 2023 acceptant la démission de Madame Sonia Petro

Vu la délibération n° 07/2023 du conseil municipal en sa séance du 30 mars 2023, actant de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale à la suite de la démission de Mme PETRO,

Considérant que la ville de Basse-Terre, adhérente de l'AMG, doit proposer la candidature d'un autre élu pour la qualité de membre du Conseil d'Administration de l'AMG,

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

Délibération N° 47/2023 proposant la candidature de Monsieur le Maire pour la qualité de membre du Conseil d'Administration de l'AMG, à la suite de Madame PETRO Sonia du Conseil Municipal
Ref : 5.3/Désignation de représentants

ARTICLE 1- DE DÉSIGNER le maire André ATALLAH candidat pour le Conseil d'Administration de l'AMG à la suite de la démission de madame Sonia PÉTRO du Conseil Municipal de Basse-Terre et de la perte de sa qualité de membre du Conseil d'Administration de l'AMG.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 13 JUIL. 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 18 JUIL. 2023

L'affichage et/ou la publication le 19 JUIL. 2023

Et/ou la notification le

Le Maire
André ATALLAH
Maire de Basse-Terre
Guadeloupe

Le Maire
André ATALLAH
Maire de Basse-Terre
Guadeloupe